



DAFIP/18-789-130 du 17/09/2018

## CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DANS CERTAINS SECTEURS DISCIPLINAIRES - SESSION 2019

Références : Arrêté du 23/12/2003 publié au J.O du 06/01/04 modifié par : l'arrêté du 09/03/04 paru au J.O du 19/03/04 - l'arrêté du 27/09/05 paru au J.O du 08/10/05 - Note de service n°2004/175 du 19 octobre 2004 parue au BO n°39 du 28/10/04 - l'arrêté du 30/11/09 paru au J.O. du 09/12/09 - Arrêté du 06/03/2018, publié au JORF du 18/03/2018 modifiant l'arrêté du 23/12/2003 - Note de service n°2018-041 du 19/03/2018, publiée au BOEN du 22/03/2018 créant une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire «langues et cultures de l'antiquité»

Destinataires : Personnels enseignants des premier et second degrés

Dossier suivi par : M. GUIGOU - Tel : 04 42 93 88 44 - Chef de bureau Pôle Carrière et Certifications enseignants

**La Certification Complémentaire** permet à des **enseignants** :

- **du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires ou stagiaires** relevant du ministre chargé de l'éducation
- **contractuels du premier et second degré de l'enseignement public en contrat à durée indéterminée** relevant également du ministre chargé de l'éducation
- **maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat**
- **maîtres délégués à contrat à durée indéterminée des établissements privés sous contrat,**

de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours.

L'examen s'adresse :

- **pour les Arts, l'Enseignement en Langue Etrangère dans une Discipline Non Linguistique (DNL)** et pour les **Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA)** : à des personnels enseignants du second degré.
- **pour le Français Langue Seconde (FLS)** : a des personnels enseignants des premier et second degrés.

Quatre secteurs disciplinaires sont concernés :

- **1/ Les arts :**  
Ce secteur comporte quatre options :
  - cinéma et audiovisuel
  - danse
  - histoire de l'art
  - théâtre
- **2/ l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL) :**  
Concerne l'apprentissage des langues vivantes dans les disciplines non linguistiques au sein des sections européennes des collèges et lycées. Le candidat exercera uniquement dans la discipline non linguistique qu'il enseigne au titre de son concours. Il devra cocher dans le tableau joint en annexe la langue dans laquelle il souhaite enseigner.

- **3/ Le français langue seconde (FLS) :**  
Concerne l'enseignement du français dans les classes d'initiation ou d'accueil, pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France, sans maîtrise suffisante de la langue française.
- **4/ Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA)**  
Ce secteur comporte deux options : - Latin  
- Grec

### INSCRIPTIONS

Le registre d'inscription pour la session 2019 sera ouvert du :  
**Lundi 17 septembre 2018 au Mercredi 17 octobre 2018**

**Vous devez vous inscrire par le lien ci-dessous  
ou en flashant le QR-Code**

<https://tinyurl.com/2018-InscrCertifComplementaire>



### DEPOT DES CANDIDATURES

Si vous désirez vous inscrire à plusieurs certifications complémentaires, vous devez adresser un dossier pour chaque option choisie. Toutefois, concernant l'option LCA, un seul dossier suffira si vous optez à la fois pour le latin et le grec. (Dans ce cas précis, le rapport de 5 pages maximum, mentionné ci-dessous, devra comporter 8 pages maximum).

Le ou les dossiers d'inscription sont à poster en envoi recommandé simple au plus tard :  
**le Mercredi 17 octobre 2018**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Rectorat d'Aix-Marseille  
DAFIP - Bureau 205  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence CEDEX 1

#### Le dossier doit comprendre :

- 1) Un rapport **d'au plus cinq pages** (voir le chapitre II de la note de service ministérielle n°2004-175 du 19/10/04 parue au BO n°39 du 28/10/04 ; 8 pages maximum en cas de candidature double latin/grec) :  
Ce rapport doit préciser :
  - les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et le cas échéant la participation à un module complémentaire, suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM,
  - les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles le candidat a pu participer.
  - Les travaux effectués à titre personnel ou professionnel,
  - Comporter le développement commenté de l'une des expériences, lui paraissant la plus significative.
- 2) Deux enveloppes petit format timbrées au tarif en vigueur, et libellées à vos nom et adresse, pour l'envoi de la convocation, et du relevé de notes.
- 3) La confirmation d'inscription (modèle joint en annexe) dûment complétée, datée et signée

### **ATTENTION**

- **Tout dossier posté après la date limite (cachet de la poste faisant foi) du mercredi 17 octobre 2018 sera rejeté, quel que soit le motif.**
- **AUCUN CHANGEMENT DE DATE DE CONVOCATION A L'ENTRETIEN NE SERA POSSIBLE QUEL QUE SOIT LE MOTIF INVOQUE PAR LES CANDIDATS**

### **STRUCTURE DE L'EXAMEN**

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes.  
Les candidats seront convoqués individuellement par les services rectoraux.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**CONFIRMATION D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE  
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2019**

**I - SITUATION PERSONNELLE :**

Nom d'usage : ..... Nom patronymique: .....  
 Prénoms : .....  
 Date et lieu de naissance : ..... Nationalité : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal: ..... Ville : .....  
 Tél. portable : ..... Adresse électronique : .....

**II - SITUATION ADMINISTRATIVE 2018/2019 :**

Corps : ..... Tél. professionnel : .....  
 Discipline enseignée : .....  
 Qualité :      titulaire                              stagiaire                              contractuel  
 Position :      En activité (dans l'Académie d'Aix-Marseille)  
                     (ne peuvent s'inscrire que les enseignants en poste dans l'Académie d'Aix-Marseille)  
                      Autres (à préciser) .....

Affectation actuelle : ..... Privé ou Public : .....  
 Adresse de l'établissement : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....

**III – CHOIX DU SECTEUR DISCIPLINAIRE :**

Secteur disciplinaire	Options	Cocher la case
<b>1/ Arts</b>	Cinéma et audiovisuel	
	danse	
	Histoire de l'art	
	théâtre	
<b>2/ Discipline Non Linguistique actuellement enseignée</b>	Histoire -géographie	
	Mathématiques	
	Sciences physiques	
	Sciences vie et terre	
	Autre discipline :	
<b>Langue étrangère dans laquelle sera enseignée la discipline non linguistique.</b>	Anglais	
	Allemand	
	Espagnol	
	Italien	
	Autre langue :	
<b>3/Française Langue Seconde</b>		
<b>4/LCA</b>	Latin	
	Grec	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente fiche, et sollicite mon inscription sur la liste des candidats à l'Examen de la Certification Complémentaire, au titre de la session 2019.

**Date et signature :**